

Session ordinaire
du 26 août 1956

Le vingt six août mil neuf cent cinquante six à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Magière, Viollet, Faure, Shoumier, Bajule.

Absents: M^{rs} Phéippeau, Gaupot, Bauchot, Fichou.

Bureau d'Aide Sociale.

Présents: M^{rs} Bajule, Borderon, Sommerhalter.

Par deux voix contre une, le Bureau d'Aide Sociale

accepte la demande de Carte Sociale des Economiquement Faibles, présentée par M^{me} Vve Gervais.

Monsieur Philippeau demande le bénéfice de l'Etude Sociale en faveur de son fils Denain, en traitement au Centre Médico-Pédagogique de La Bourboune. La demande est acceptée à l'unanimité.

Ravitaillement des Poupins.

Afin de régler les frais de ravitaillement des poupins qui ont participé à la lutte contre l'incendie déclaré le 1^{er} avril 1956, et qui sur le territoire de la commune dans la forêt de la Mothe, et conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1-12-1942 portant règlement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, ces frais se montant à la somme de 9.840 francs, le Conseil Municipal décide de prélever cette somme sur les dépenses imprévues de l'exercice 1956.

Fait et délibéré en Mairie le jour mois et an susdits.
Ont signé tous les membres présents.

~~X~~ Faus Mazing Muller Faure
Thoumin Préfet